



# CHARTRE DE RESPONSABILITE SOCIETALE

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc agit de façon éthique et responsable pour être un partenaire permanent du développement économique et social. Elle place la responsabilité sociétale au cœur de sa stratégie et prête attention dans la conduite de ses activités à toutes les parties intéressées. Afin de renforcer davantage son action et garantir son efficacité, ADM prend les engagements suivants :

## 1. Poursuivre et conforter la valorisation du capital humain

- Ancrer l'appropriation des valeurs partagées de l'ensemble du personnel d'ADM (éthique, esprit d'équipe, engagement et recherche permanente de la qualité).
- Développer le savoir, les compétences et l'employabilité de ses ressources humaines.
- Renforcer et améliorer en continu les actions sociales destinées au personnel de la société.
- Déployer un système de management de la santé et sécurité au travail.
- Veiller au respect des droits et des libertés dont jouit le personnel d'ADM (création et affiliation aux associations, droit syndical, législation du travail, engagements sociaux,...).
- Animer en continu un dialogue social constructif et serein, facteur de développement harmonieux.
- Promouvoir l'égalité des chances, l'interdiction de toute forme de discrimination et la transparence dans le traitement des personnes et améliorer les actions en faveur des catégories vulnérables.
- Interdire le travail infantile dans la société et chez ses fournisseurs et prestataires de service.
- Prévenir les harcèlements, les traitements discriminatoires, cruels, inhumains ou dégradants à l'égard des collaborateurs directs et indirects et à l'égard ou de la part des usagers.

## 2. Ancrer les règles d'éthique et de transparence dans la réalisation des activités

- Veiller au strict respect de la législation dans tous les domaines.
- Maintenir l'efficacité du dispositif de contrôle interne pour prévenir toute pratique illicite (fraude, corruption, atteinte à la saine concurrence...).
- Respecter scrupuleusement tous les engagements pris par la société (statut du personnel, contrats avec les tiers, conventions, offres de services...).
- Mener des actions de sensibilisation pour renforcer l'ancrage des règles d'éthique et de transparence.

## 3. Agir pour l'amélioration continue de la satisfaction de nos clients

- Maintenir et améliorer en continu son système d'écoute permanente des clients.
- Veiller en permanence au respect des engagements vis-à-vis de ses clients.
- Donner suite à toute saisie d'ADM par ses clients, en veillant à l'examen précis de leurs demandes.
- Poursuivre le déploiement du programme de développement des services offerts aux clients, en procédant périodiquement à sa revue pour son enrichissement.

## 4. Conforter nos actions pour la protection de l'environnement

- Veiller à l'application des recommandations des études d'impact sur l'environnement qu'elle réalise.
- Enrichir en continu les autres actions engagées par elle dans le domaine environnemental.
- Définir et mettre en œuvre des standards environnementaux applicables à ses activités.
- Poursuivre son programme d'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles et de l'énergie.
- Favoriser le recyclage, la récupération et l'utilisation des produits écologiques.

## 5. Développer notre ouverture sur la société civile

- Renforcer la contribution au développement local du périmètre influencé par les tronçons autoroutiers.
- Développer les actions d'ADM destinées à différents acteurs de la société civile (partenariats avec les établissements de formation, actions de recherches, actions de sensibilisation, sponsoring...).
- Asseoir des partenariats durables et effectifs avec les organes partenaires d'ADM.
- Poursuivre les rencontres techniques organisées par ADM et destinées aux acteurs de la profession.
- Poursuivre la sensibilisation des usagers et riverains aux enjeux environnementaux et sociétaux.

## 6. Contribuer à la promotion de la responsabilité sociétale auprès des partenaires

- Poursuivre la mise en relief de l'obligation de respect de la réglementation du travail dans les contrats d'achat passés par ADM.
- Communiquer sur l'engagement d'ADM en matière de développement durable et de responsabilité sociétale auprès des fournisseurs.
- Définir et déployer un plan d'action pour contribuer à promouvoir en externe la responsabilité sociétale.



*Mr le Directeur Général  
Autoroutes du Maroc*